

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : MDE 18/009/2009 (Document public)

ÉFAI

24 novembre 2009

Liban. Après l'identification du corps d'un journaliste, des mesures s'imposent pour élucider le sort des autres victimes de la guerre civile

La confirmation, lundi 23 novembre, que la dépouille découverte la semaine dernière est bien celle d'un journaliste britannique enlevé au cours de la guerre civile qui a déchiré le Liban pendant quinze ans souligne une fois de plus la nécessité d'une action concertée en vue de faire la lumière sur le sort de milliers de Libanais, de Palestiniens et de ressortissants d'autres pays enlevés entre 1975 et 1990.

Le corps d'Alec Collett a été retrouvé et exhumé la semaine dernière par une équipe d'experts britanniques travaillant en coopération avec les autorités libanaises dans la plaine de la Békaa, dans l'est du Liban. Ce journaliste indépendant avait été chargé par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'écrire sur les camps de réfugiés palestiniens. Il était âgé de soixante-quatre ans lorsqu'il a été enlevé à Beyrouth, en 1985, alors qu'il se trouvait à bord de sa voiture.

La dépouille d'Alec Collett aurait été découverte dans la ville d'Aïta al Foukhar, sur un site autrefois utilisé comme base par le Fatah-Conseil révolutionnaire, une milice palestinienne plus connue sous le nom de groupe Abou Nidal, qui avait revendiqué son enlèvement en 1985 et son assassinat en 1986.

L'identification du corps a été confirmée par un test ADN. Selon les informations recueillies, l'équipe britannique a également trouvé sur ce site le corps d'un individu plus jeune, mais son identité n'a pas été établie et il a de nouveau été inhumé.

La découverte de la dépouille d'Alec Collett est un événement dont il convient de se réjouir, notamment pour sa famille, qui a attendu près de vingt-cinq ans que son sort soit élucidé. Toutefois, elle met en évidence l'insuffisance des efforts déployés par les autorités libanaises pour faire le jour sur le sort des milliers de Libanais, Palestiniens et ressortissants d'autres pays qui ont été enlevés par diverses milices armées ou soumis à des disparitions forcées par les forces libanaises, syriennes et israéliennes pendant la guerre civile.

L'incapacité manifeste des autorités libanaises à identifier le second corps jette une lumière crue sur le fait qu'elles n'ont pas établi de base de données contenant des échantillons de l'ADN de membres de la famille des personnes disparues pendant la guerre. Les associations libanaises de familles de victimes de la guerre civile militent depuis plus de dix ans pour la création d'une telle banque de données.

La découverte des deux corps sur l'ancienne base de la milice permet de supposer que d'autres personnes disparues pourraient y être enterrées. Les autorités libanaises doivent immédiatement protéger ce site et vérifier si d'autres corps y ont été ensevelis, auquel cas elles devront prendre des mesures pour les identifier et les remettre aux familles.

Plus généralement, alors que la guerre civile a pris fin il y a près de vingt ans, les autorités libanaises n'ont pas procédé à des exhumations systématiques sur les sites utilisés comme fosses communes pendant le conflit, même lorsqu'elles ont officiellement reconnu leur existence. Trois de ces sites se trouvent à Beyrouth et sont mentionnés dans un document de trois pages résumant les conclusions formulées en 2000 par la Commission d'enquête chargée par le gouvernement d'élucider les disparitions et enlèvements survenus pendant la guerre : le cimetière Saint Dimitri à Achrafieh, le cimetière des Martyrs à Horsh Beyrouth et le cimetière anglais à Tahwita.

Les autorités judiciaires libanaises ayant rendu le mois dernier une décision préjudicielle indiquant que le gouvernement devrait fournir l'intégralité des conclusions des investigations réalisées en 2000, des exhumations pourraient toutefois avoir lieu sur ces sites à l'avenir. Cette décision est intervenue en réponse à une action en justice intentée par deux organisations non gouvernementales libanaises, le Comité des familles des personnes disparues et détenues au Liban et l'association Soutien aux Libanais détenus et exilés (SOLIDE).

Le seul site sur lequel les autorités libanaises aient procédé à des exhumations suivies de tests ADN, à la connaissance d'Amnesty International, se trouve à proximité des locaux du ministère de la Défense, à Yarzé, où les dépouilles de 24 militaires ont été découvertes en novembre 2005, sept mois après le retrait des forces syriennes du Liban. Le président Michel Sleiman, alors commandant de l'armée libanaise, avait créé un comité chargé de réaliser des analyses ADN sur ces corps.

La dernière dépouille identifiée par ces tests il y a une quinzaine de jours, le 11 novembre, était celle de Johnny Nassif, un soldat libanais porté disparu le 13 octobre 1990, lors d'affrontements avec des soldats syriens. Cet homme était l'un des 10 soldats qui auraient été tués par les forces syriennes pendant et après les affrontements et enterrés sur le site ; les 14 autres corps sont ceux de soldats libanais tués entre le début et le milieu des années 1980.

Dans un premier temps, la famille de Johnny Nassif avait refusé qu'un test ADN soit pratiqué parce qu'elle pensait qu'il était détenu en Syrie et qu'elle ne faisait pas confiance aux autorités libanaises, qui ont été sous la domination de la Syrie pendant des années. La famille d'un autre militaire supposé appartenir au même groupe de 10 soldats refuse toujours qu'une analyse ADN soit réalisée sur sa dépouille présumée.

On ignore toujours le sort de 20 autres militaires et de deux prêtres, Albert Sherfan et Suleiman Abu Khalil, qui ont disparu le même jour que Johnny Nassif. Leurs proches pensent qu'ils sont détenus en Syrie.

Les autorités libanaises doivent procéder sans délai à des investigations sur tous les sites où des fosses communes ont été recensées dans le pays et révéler la vérité sur le sort des personnes portées disparues depuis la guerre civile, pour que puissent enfin s'achever les épreuves de toutes les familles qui attendent que la lumière soit faite.

Fin

Document public

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni

www.amnesty.org